

La page environnementale du mois

Pourquoi ne pas planter chez vous une haie diversifiée, constituée d'espèces indigènes ? Il s'agit là d'une démarche qui non seulement favorisera la biodiversité dans votre jardin, mais qui remplira également bien d'autres fonctions...

Le saviez-vous ?

Jusqu'au début du XXème siècle, la haie faisait partie du paysage agricole traditionnel : elle permettait ainsi notamment de délimiter les prairies et les champs. Avec l'intensification de l'agriculture au milieu du XXème siècle, la haie sera considérée comme un « obstacle », qu'il convient d'éliminer afin d'augmenter le rendement. Des kilomètres de haies seront ainsi arrachées. Il faudra attendre quelques dizaines d'années pour que des études scientifiques démontrent l'impact positif des haies en agriculture et sur la biodiversité au sens large. Mais attention ! Seules les haies mélangées, constituées d'espèces indigènes, ont un intérêt réel ! Les haies de thuyas, de lauriers cerise ou de faux cyprès, par exemple, sont quant à elles à proscrire pour tout jardinier ou agriculteur soucieux de favoriser la biodiversité...



Vous l'aurez peut-être remarqué

Les haies remplissent de nombreuses fonctions écologiques, mais aussi, indirectement, économiques. Ainsi, par exemple, elles participent à l'esthétique du paysage, elles sont un refuge pour de nombreuses espèces de faune sauvage (hérisson, lièvre, hermine...) et une source de nourriture pour de multiples espèces d'oiseaux, elles permettent de se protéger du vent et de lutter contre les inondations et l'érosion des sols, elles protègent le bétail contre les intempéries, elles augmentent les rendements agricoles en favorisant l'activité des pollinisateurs,...

Que pouvez-vous faire ?

Planter une haie chez vous ! Quels sont les critères auxquels vous devez être attentifs ?

1. Optez pour une haie de feuillus. A l'exception de l'if et du genévrier commun, les conifères sont plutôt étrangers à notre paysage
2. Choisissez des espèces indigènes (par exemple noisetier, viorne obier, prunelier, charme, hêtre, chêne, aubépine, églantier, sorbier des oiseleurs, sureau noir, bourdaine, ...), bannissez les espèces exotiques (buddleia, érable négundo, robinier faux-acacia,..) et les espèces horticoles, qui sont souvent moins résistantes ou parfois même invasives
3. Favorisez les haies mélangées, c'est-à-dire constituées de plusieurs espèces, car elles permettent d'accueillir une faune et une flore sauvages plus diversifiées
4. Et enfin, évitez d'intervenir trop fréquemment dans votre haie et taillez de préférence entre novembre et janvier.

Enfin, sachez que moyennant le respect de certaines conditions, une subvention de la Région wallonne peut vous être octroyée. Plus d'info sur : http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/Subventions_haies.htm



La Régionale Natagora Ardenne orientale :
<http://www.natagora.be/index.php?id=ardenneorientale>

